de gestion 20

Québec

Le contenu de cette publication a été rédigé par le ministère du Tourisme.

La publication est disponible sur notre site Internet à l'adresse suivante :
http://www.bonjourquebec.com/mto/ministere/rapportannuel/index.html

Le document est édité par : La Direction des communications

Conception graphique et infographie : Oxygène communication

Dépôt légal – Bibliothèque nationale du Québec, 2006
ISBN-13 : 978-2-550-48393-9
ISBN-10 : 2-550-48393-6
© Ministère du Tourisme, 2006

2007-04165/

Monsieur Michel Bissonnet
Président de l'Assemblée nationale
Hôtel du Parlement
Québec

Monsieur le Président,

J'ai le plaisir de vous transmettre le Rapport annuel de gestion 2005-2006 du ministère du Tourisme, conformément aux dispositions de la Loi sur l'administration publique.

Ce rapport rend compte des résultats obtenus en fonction des orientations et des objectifs du Ministère. Il fait état notamment de la priorité d'action du gouvernement, qui vise le développement de l'industrie touristique.

Il contient également des informations relatives à l'utilisation des ressources et au respect des exigences législatives et gouvernementales en vigueur.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de mes sentiments distingués.

La ministre du Tourisme,

Françoise Gauthier

Québec, octobre 2006

Madame Françoise Gauthier
Ministre du Tourisme

Madame la Ministre,

J'ai le plaisir de vous présenter le Rapport annuel de gestion du ministère du Tourisme pour l'exercice qui a pris fin le 31 mars 2006.

Cet exercice financier se distingue par l'adoption de la Loi sur le ministère du Tourisme en décembre 2005. Quant au rapport annuel de gestion, il fait état de la première année de mise en œuvre tant de la Politique touristique du Québec que des orientations du Plan stratégique 2005-2007 du Ministère.

De plus, ce rapport met en évidence les efforts consacrés aux priorités gouvernementales formulées dans *Briller parmi les meilleurs*, notamment le développement de l'industrie touristique. Il rend compte également de la contribution ministérielle au Plan de modernisation 2004-2007 *Moderniser l'État*.

Je profite du dépôt du rapport annuel de gestion pour remercier l'ensemble du personnel du Ministère de sa contribution à l'atteinte des objectifs ministériels et de son engagement envers la clientèle et les partenaires du Ministère.

Je vous prie d'agréer, Madame la Ministre, l'expression de mes sentiments respectueux.

La sous-ministre du Tourisme,

Louise Pagé

Québec, octobre 2006

Déclaration sur la fiabilité des données

Les résultats et les renseignements contenus dans le présent rapport annuel de gestion relèvent de ma responsabilité. Celle-ci porte sur la fiabilité des données et de l'information contenues dans le rapport annuel de gestion et des contrôles afférents.

À ma connaissance, les données et renseignements présentés dans ce rapport annuel de gestion ainsi que les contrôles afférents sont fiables, de sorte qu'ils traduisent la situation telle qu'elle se présentait au 31 mars 2006.

La sous-ministre du Tourisme,

Louise Page

Québec, octobre 2006

Rapport de validation de la vérification interne

Madame Louise Page
Sous-ministre du Tourisme

Nous avons procédé à l'examen de l'information présentée dans le Rapport annuel de gestion 2005-2006 du ministère du Tourisme. La responsabilité de la fiabilité de cette information incombe à la direction du Ministère.

Notre responsabilité consiste à évaluer le caractère plausible et la cohérence de l'information et, par conséquent, nous n'exprimons pas une opinion de vérificateur.

Notre examen a été effectué conformément aux normes de l'Institut des vérificateurs internes. Les travaux ont consisté à obtenir des renseignements et des pièces justificatives, à mettre en œuvre des procédés analytiques, à réviser des calculs et à discuter de l'information fournie.

Au terme de notre examen, nous concluons que l'information contenue dans le Rapport annuel de gestion 2005-2006 du ministère du Tourisme nous paraît, à tous égards importants, plausible et cohérente.

Le directeur général de la coordination et du support à l'évaluation des contrôles,
Contrôleur des finances,

Benoit Boivin, M.A.P., FCA

Québec, octobre 2006

Abrégé des résultats à l'égard des engagements ministériels

Indicateurs	Résultats
Objectifs du Plan stratégique 2005-2007 (et activités du Plan annuel de gestion des dépenses 2005-2006 (PAGD))	
Orientation 1 : Orienter et concerter l'action gouvernementale et privée en matière de tourisme	
■ D'ici le 1er janvier 2006, avoir mis sur pied le Conseil des partenaires de l'industrie touristique, où seront représentés le secteur privé, les régions, le palier local, les associations sectorielles ainsi que les ministères et organismes concernés.	Atteint
■ D'ici le 1er avril 2006, avoir convenu avec les associations touristiques régionales (ATR) du niveau d'aide financière accordé, de la durée de l'entente et des modalités de reddition de comptes.	Atteint
■ D'ici le 1er septembre 2006, avoir réuni l'ensemble des entreprises, des associations et des regroupements afin d'effectuer un bilan de l'application de la Politique touristique du Québec, de discuter des plans conjoints et de procéder à des consultations.	Atteint
■ PAGD - Développer la connaissance touristique et l'information de gestion.	
■ PAGD - Élaborer et mettre en œuvre des politiques, plans d'action et programmes.	
■ PAGD - Fournir une expertise touristique aux partenaires publics et privés.	
Orientation 2 : Assurer la mise en marché du Québec et de ses expériences touristiques	
■ D'ici le 30 mars 2006, avoir développé les outils promotionnels permettant de reconnaître davantage la singularité touristique du Québec parmi la pléiade des destinations en concurrence.	Atteint
■ PAGD - Promouvoir le Québec comme destination touristique.	
■ PAGD - Commercialiser les expériences touristiques québécoises.	
■ PAGD - Faciliter la consommation des produits du Québec.	
■ D'ici le 30 mars 2006, avoir remodelé l'offre touristique québécoise autour de quatre grands regroupements d'expérience : le Québec des grandes villes, du Saint-Laurent, de villégiature et grande nature.	En cours
■ Mettre en œuvre le 1er avril 2006 le scénario retenu (de la structure de représentation internationale du Ministère) à la suite de l'analyse des marchés intéressants pour le Québec et des solutions les plus avantageuses pour y investir.	En cours
Orientation 3 : Susciter et soutenir le développement de produits touristiques	
■ D'ici le 1er juillet 2006, sur recommandation de la ministre du Tourisme, le ministre des Finances pourra rendre disponible aux ATR qui le souhaitent l'option de prélever une taxe spécifique de 3 % par nuitée d'hébergement.	Atteint
■ PAGD - Cibler et structurer les occasions de développement de projets touristiques.	
■ PAGD - Soutenir et accompagner les initiatives de développement de produits.	
■ PAGD - Promouvoir la qualité des produits et services touristiques.	

Indicateurs	Resultats
Orientation 4 : Offrir et encadrer des services à la clientèle touristique en matière d'accueil, de renseignements et de réservations touristiques	
■ D'ici le 1er juin 2007, avoir déployé les contenus et fonctionnalités du Centre d'affaires électronique *Bonjour Québec.com* au sein des sites Web des ATR et dans les bureaux d'information touristique.	En cours
■ PAGD - Améliorer l'accueil des touristes au Québec.	
■ PAGD - Faciliter l'accès à l'information et à la consommation de produits touristiques québécois.	
■ PAGD - Fournir des services de renseignements et de réservations touristiques.	
Orientation 5 : Amorcer l'implantation du tourisme durable	
■ D'ici le 31 mars 2006, avoir identifié des critères d'éco - conditionnalité pouvant être appliqués dans divers programmes de soutien visant l'industrie touristique.	Reporté
Objectifs de la Politique touristique du Québec	
■ Porter les recettes touristiques du Québec de 9 milliards $ en 2003 à 13 milliards $ en 2010.	En cours
■ Accroître le nombre d'exploitants et de touristes sensibilisés à l'utilisation durable de l'environnement.	Reporté
■ Favoriser une offre touristique développée et exploitée dans le respect des populations locales.	Reporté
Objectifs de la Politique relative aux lieux d'accueil et de renseignements touristiques	
■ Agréer des lieux d'accueil et de renseignements touristiques.	En continu
■ Apporter des améliorations aux lieux d'accueil et de renseignements touristiques.	En cours

Déclaration sur la fiabilité des données III
Rapport de validation de la vérification interne IV
Abrégé des résultats à l'égard des engagements ministériels V
Table des matières VI
Sigles et acronymes VII
Introduction 1
Faits saillants : 2005-2006, une année riche en accomplissements 1
Chapitre 1 : Le ministère du Tourisme en bref 3
Évolution de la structure légale, de la mission et des fonctions 3
Clientèle au cœur de l'offre de services 3
Chapitre 2 : Les résultats de l'année 2005-2006 5
Les résultats relatifs aux objectifs et aux engagements ministériels et gouvernementaux 5
Plan stratégique 2005-2007 et Plan annuel de gestion des dépenses (PAGD) 2005-2006 5
Politique touristique du Québec : *Vers un tourisme durable* 12
Politique relative aux lieux d'accueil et de renseignements touristiques 13
Briller parmi les meilleurs : La vision et les priorités gouvernementales 14
Pour des services de qualité aux citoyens : Moderniser l'État 16
L'Avantage québécois : Stratégie gouvernementale de développement économique 18
Les résultats relatifs à la Déclaration de services 19
Chapitre 3 : L'utilisation des ressources 21
Les ressources humaines 21
Évolution et répartition 21
Développement du personnel 21
Relations de travail 22
Les ressources financières 22
Synthèse des résultats globaux du Fonds de partenariat touristique 22
Les ressources informationnelles 23
Site Internet institutionnel 23
La sécurité de l'information et des échanges électroniques 23
Utilisation éthique du courriel 23
Utilisation du français dans les technologies de l'information 23

Chapitre 4 : L'application des exigences législatives 25
Loi sur l'aide au développement touristique 25
Loi sur les établissements d'hébergement touristique 25
Loi sur la taxe de vente du Québec 26
Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels 27
Loi sur la fonction publique 27
Renseignements généraux 27
Membres des communautés culturelles, autochtones, anglophones et personnes handicapées 27
Femmes 28
Résultats comparatifs 28
Rajeunissement de la fonction publique 29
Déontologie et éthique 29
Politique linguistique 29
Suivi des recommandations du Vérificateur général 29
Annexe 1 : Lois et règlements sous la responsabilité de la ministre du Tourisme 30
Annexe 2 : Fonds de partenariat touristique 31
États financiers de l'année financière terminée le 31 mars 2006 31
Annexe 3 : Structure organisationnelle du ministère du Tourisme 42

Sigles et acronymes

ATR	Association touristique régionale
BAT	Bureau d'accueil touristique
BIT	Bureau d'information touristique
BQC	Bonjour Québec.com
CDCQ	Conseil de développement du camping au Québec
CIT	Centre Infotouriste
CITQ	Corporation de l'industrie touristique du Québec
CMFQ	Commission mixte permanente franco-québécoise
CMOT	Comité ministériel sur l'organisation du travail
CMRP	Comité ministériel de relations professionnelles
CPIT	Conseil des partenaires de l'industrie touristique
CSPQ	Centre de services partagés du Québec
ETC	Équivalent temps complet
EVC	Enquête sur les voyages des Canadiens
EVI	Enquête sur les voyages internationaux
EVRC	Enquête sur les voyages des résidents du Canada
ITA	International Trade Administration
MDEIE	Ministère du Développement économique, de l'Innovation et de l'Exportation
MDERR	Ministère du Développement économique et régional et de la Recherche
MICC	Ministère de l'Immigration et des Communautés culturelles
MTO	Ministère du Tourisme
OBNL	Organisme à but non lucratif
OMT	Organisation mondiale du tourisme
PAGD	Plan annuel de gestion des dépenses
PGSE	Portail gouvernemental de services aux entreprises
PSDOT	Programme de soutien au développement de l'offre touristique
PSDPT	Programme de soutien au développement et à la promotion touristiques
RIT	Relais d'information touristique
RREGOP	Régime de retraite des employés du gouvernement et des organismes publics
RRF	Régime de retraite des fonctionnaires
RRPE	Régime de retraite du personnel d'encadrement
RVT	Réseau de veille en tourisme
SIQ	Société immobilière du Québec
UQÀM	Université du Québec à Montréal
VGQ	Vérificateur général du Québec
VTT	Véhicule tout-terrain

Rapport annuel de gestion 2005-2006

Introduction

Le Rapport annuel de gestion 2005-2006 du ministère du Tourisme couvre l'exercice financier se terminant le 31 mars 2006. Ce rapport s'inscrit dans le processus de reddition de comptes prescrit par la Loi sur l'administration publique (L.R.Q., c. A-6.01).

Dans un premier temps, le rapport présente les faits saillants de l'année et décrit brièvement l'évolution de la structure légale, les mandats, la mission, la clientèle et les partenaires du Ministère.

Dans un deuxième temps, il fait état des résultats atteints et de l'utilisation des ressources, notamment en fonction des orientations et des objectifs du Plan stratégique 2005-2007 ainsi que des mandats et des actions du Plan annuel de gestion des dépenses 2005-2006. Les grandes priorités ministérielles et gouvernementales sont également traitées.

Enfin, le rapport rend compte des actions entreprises en réponse aux exigences législatives et gouvernementales en vigueur.

Faits saillants : 2005-2006, une année riche en accomplissements

Au cours de l'exercice 2005-2006, le ministère du Tourisme a réalisé un ensemble d'actions structurantes, porteuses de grands espoirs pour l'avenir du tourisme au Québec. De ce nombre, il est important de souligner :

- Le lancement de la Politique touristique du Québec *Vers un tourisme durable* lors des premières Assises de l'industrie touristique en mai 2005;
- La mise sur pied, en juin 2005, du Conseil des partenaires de l'industrie touristique, lequel a pour mission de conseiller la Ministre sur la mise en œuvre de la Politique touristique du Québec;
- La sanction de la Loi sur le ministère du Tourisme en décembre 2005;
- La conclusion, en mars 2006, d'une nouvelle entente de partenariat entre le Ministère et 20 Associations touristiques régionales (ATR), leur permettant d'assumer leurs mandats et responsabilités.

Chapitre 1

Le ministère du Tourisme en bref

Évolution de la structure légale, de la mission et des fonctions

Le 13 décembre 2005, le lieutenant-gouverneur du Québec a sanctionné la Loi sur le ministère du Tourisme, adoptée le 2 décembre par l'Assemblée nationale. Cette loi officialise la création du ministère du Tourisme, dont la mission est « de soutenir le développement et la promotion du tourisme au Québec en favorisant la concertation et le partenariat des intervenants associés à ce développement et à cette promotion, dans une perspective de création d'emplois, de prospérité économique et de développement durable ».

La loi attribue notamment à la Ministre les fonctions de :

- Faire la promotion du Québec comme destination touristique et favoriser le développement et la commercialisation des produits et des expériences touristiques du Québec;
- Favoriser la consolidation et la diversification de l'offre touristique et le développement de nouvelles expériences touristiques;
- Soutenir l'amélioration de la qualité des produits et des services touristiques;
- Offrir et encadrer les services à la clientèle touristique en matière d'accueil, de renseignements et de réservations touristiques.

Il est à noter que les lois et les règlements sous la responsabilité de la ministre du Tourisme sont présentés à l'annexe 1.

Clientèle au cœur de l'offre de services

Le ministère du Tourisme oriente ses services vers la clientèle touristique et les membres de l'industrie touristique.

Le Ministère offre gratuitement aux touristes du Québec et d'ailleurs des services de renseignements touristiques et de réservation de produits touristiques, afin que ceux-ci puissent vivre une expérience agréable et riche en émotions.

Soucieux de favoriser l'éclosion du potentiel touristique québécois, le Ministère entretient, en outre, des relations de partenariat ou d'affaires avec de nombreux intervenants, dont les entreprises privées, les organismes publics, les ministères, les associations sectorielles et territoriales ainsi que les communautés locales et régionales. Il offre à ces partenaires de l'industrie :

- Accompagnement et conseils;
- Activités d'information, de sensibilisation et de formation;
- Activités promotionnelles;
- Aide financière;
- Information générale et spécialisée;
- Attestation de classification.

Chapitre 2 Les résultats de l'année 2005-2006

Les résultats relatifs aux objectifs et aux engagements ministériels et gouvernementaux

Plan stratégique 2005-2007 et Plan annuel de gestion des dépenses (PAGD) 2005-2006

Orientation 1 :

Orienter et concerter l'action gouvernementale et privée en matière de tourisme

Axe d'intervention du Plan stratégique :
Développement d'un nouveau modèle de gestion axé sur le partenariat

Objectif	Résultat : mission accomplie
D'ici le 1er janvier 2006, avoir mis sur pied le Conseil des partenaires de l'industrie touristique ou seront représentés le secteur privé, les régions, le palier local, les associations sectorielles ainsi que les ministères et organismes concernés.	Le 29 juin 2005, le Conseil des partenaires de l'industrie touristique (CPIT) tient sa première rencontre à Montréal. Il conseille la Ministre sur la mise en œuvre de la Politique touristique du Québec. Les quatorze membres du conseil représentent des intérêts privés (4), sectoriels (4), territoriaux (4) et gouvernementaux (2) associés à l'industrie touristique. Des observateurs, au nombre de sept, en provenance de différents ministères et organismes gouvernementaux, participent aux travaux du CPIT.

Axe d'intervention du Plan stratégique :
Développement des relations de partenariat avec les associations touristiques régionales

Objectif	Résultat : mission accomplie
D'ici le 1er avril 2006, avoir convenu avec les associations touristiques régionales (ATR) du niveau d'aide financière accordé, de la durée de l'entente et des modalités de reddition de comptes.	Le 3 mars 2006, la ministre du Tourisme et le président d'ATR associées du Québec annoncent la conclusion d'une nouvelle entente de partenariat intervenue entre le ministère du Tourisme et vingt ATR. L'entente couvre la période 2006-2010 et traite, entre autres, du financement et des modalités de reddition de comptes des ATR.

Axe d'intervention du Plan stratégique :
Tenue d'assises sur le tourisme

Objectif	Résultat : mission accomplie
D'ici le 1er septembre 2006, avoir réuni l'ensemble des entreprises, des associations et des regroupements afin d'effectuer un bilan de l'application de la Politique touristique du Québec, de discuter des plans conjoints et de procéder à des consultations.	Le 6 mai 2005, la Politique touristique du Québec *Vers un tourisme durable* est lancée lors de la première rencontre des Assises de l'industrie touristique. Découlant de la Politique touristique du Québec et ayant pour mandat de faire le point sur la mise en œuvre de ladite politique, ces assises ont pris la relève du Forum de l'industrie touristique et réunissent des entreprises, associations, regroupements, collectivités et individus concernés par le tourisme. Au cours de l'année et afin d'établir un premier bilan de la mise en œuvre de la politique, les travaux de préparation des assises du printemps 2006 ont été amorcés.

Activité du PAGD

Développer la connaissance touristique et l'information de gestion.

Résultat : une amélioration continue

Au cours de l'année 2005-2006, le Ministère a produit neuf publications statistiques et douze bulletins touristiques mensuels à partir des données issues de ses enquêtes. Ces publications fournissent des informations, entre autres, sur les visiteurs au Québec et dans les régions touristiques, sur l'offre et l'achalandage dans les établissements d'hébergement touristique et sur l'importance économique du tourisme. Le ministère du Tourisme a également produit une étude sur l'impact économique de la pratique récréotouristique de la motoneige et du quad[1] au Québec.

Le Ministère a aussi contribué au financement des activités du Réseau de veille en tourisme (RVT) rattaché à l'Université du Québec à Montréal (UQAM). Le réseau a pour mandat de repérer, collecter, analyser et diffuser de l'information à valeur ajoutée afin de soutenir la compétitivité de l'industrie touristique québécoise et de favoriser une meilleure vision prospective chez ses dirigeants.

Enfin, des documents à usage interne ont été élaborés afin d'assurer le développement des produits touristiques porteurs et ciblés par la Politique touristique du Québec. Ces monographies traitent des aspects suivants : l'état du produit (définition, intervenants, principales régions touristiques concernées, problématiques, forces, faiblesses, perspectives et enjeux), la demande du produit (actuelle, potentielle, profil de la clientèle, tendance du marché, retombées économiques), la concurrence et les problématiques particulières au produit.

Activité du PAGD

Élaborer et mettre en œuvre des politiques, plans d'action et programmes.

Résultat : une amélioration continue

En plus de la Politique touristique du Québec *Vers un tourisme durable*, la ministre du Tourisme a procédé au lancement de deux nouvelles mesures de soutien aux membres de l'industrie touristique, et ce, afin de favoriser l'atteinte de la cible de 13 milliards de dollars de recettes touristiques en 2010, prévue dans la politique.

Le volet d'aide aux congrès du Programme de soutien au développement et à la promotion touristiques vise à augmenter le nombre de participants aux congrès nationaux et internationaux, qui sont confirmés et qui se tiendront au Québec. Le volet d'aide financière aux activités touristiques structurantes en région permet, quant à lui, de soutenir des projets qui s'inscrivent dans l'esprit de la politique et qui ont un caractère structurant pour le développement de l'offre touristique québécoise.

Activité du PAGD

Fournir une expertise touristique aux partenaires publics et privés.

Résultat : une amélioration continue

Un projet-pilote de déploiement des contenus et des fonctionnalités de Bonjour Québec.com (BQC) a été réalisé dans six bureaux d'information touristique. À la suite de l'analyse des résultats, le Ministère a proposé des solutions adaptées telles la localisation des attraits et des établissements d'hébergement sur une carte, le tracé d'itinéraires, la réalisation de sondages et la réservation multiple.

1. Le quad est un véhicule hors route également appelé quatre-roues et véhicule tout-terrain (VTT).

Orientation 2 :
Assurer la mise en marché du Québec et de ses expériences touristiques

Objectif	Résultat : mission accomplie
D'ici le 30 mars 2006, avoir développé les outils promotionnels permettant de reconnaître davantage la singularité touristique du Québec parmi la pléiade des destinations en concurrence.	Pour l'exercice financier 2005-2006, un budget de 1,6 M$ a été consacré au développement des différents volets de l'image de marque du Québec touristique. Les outils promotionnels élaborés se fondent sur les quatre grandes expériences touristiques : le Québec des grandes villes, le Québec du Saint-Laurent, le Québec de villégiature et le Québec grande nature. Ainsi ont été réalisés : stratégie et essence de l'image de marque, quatre messages télévisuels de 30 secondes représentant les quatre expériences estivales, un message télévisuel de 30 secondes et un de 45 secondes représentant l'expérience de villégiature hivernale, des concepts photographiques présentant les expériences estivale et hivernale, une plate-forme graphique présentant les quatre expériences, en publicité imprimée, et assurant un lien et une synergie avec les messages télévisuels.
Activité du PAGD	**Résultat : une amélioration continue**
Promouvoir le Québec comme destination touristique.	Les activités de promotion sur tous les marchés internationaux ont été basées sur les quatre expériences touristiques et ont intégré progressivement la nouvelle image de marque. Que ce soit aux États-Unis (4,1 M$), en Ontario (1,7 M$), en France (1,4 M$), au Mexique (280 k$) ou dans les autres marchés, l'offre touristique québécoise a été présentée selon le concept stratégique des quatre grands regroupements d'expériences. De plus, un budget de 0,5 M$ a été consacré à la production de quatre brochures présentant chacune des quatre expériences touristiques et à la production de divers outils promotionnels distribués sur différents marchés lors de bourses, de foires, de salons et d'expositions. Enfin, la refonte complète du site Internet promotionnel BQC, basée également sur les quatre regroupements d'expériences, les campagnes promotionnelles sur Internet, les ententes promotionnelles avec des portails majeurs du secteur privé, l'indexation et le référencement ont exigé un budget de 1 M$.
Activité du PAGD	**Résultat : une amélioration continue**
Commercialiser les expériences touristiques québécoises.	Avec des investissements de 2,3 M$, près de 400 activités de commercialisation (bourses, foires, salons, séminaires, réceptions et tournées de familiarisation) ont été réalisées dans les marchés cibles au cours de l'exercice 2005-2006. De ce nombre, 110 missions de vente ont été proposées aux entreprises touristiques québécoises, dont 58 se déroulaient aux États-Unis. Le Ministère a également consacré un budget de 160 000 $ à l'organisation de tournées de familiarisation à l'intention de grossistes étrangers. Ces activités visent à mieux faire connaître les produits touristiques québécois. Ainsi, 51 tournées ont été réalisées pour des grossistes, dont 8 provenaient des États-Unis et du Mexique, 7 de l'Ontario, 6 du Royaume-Uni et d'Allemagne, 5 de la France ainsi que 2 de l'Italie et du Japon. De plus, un budget de 0,9 M$ a été consacré aux activités de relations de presse. Ainsi, 376 tournées ont été entreprises et 846 journalistes ont été accueillis, tant de la presse écrite qu'électronique. De ce nombre, 199 provenaient de l'Ontario, 133 de la France, 132 des États-Unis, 50 du Royaume-Uni, 39 du Mexique, 26 de l'Italie, 18 du Japon et 14 de l'Allemagne. Pour chaque dollar investi par le Ministère en accueil média, un montant équivalent en espèces ou gratuités était déboursé par les partenaires régionaux. La valeur éditoriale des articles publiés sur le Québec à la suite de ces tournées (presse écrite, radio et télévision) a totalisé près de 195 M$, soit une hausse de 21,8 % par rapport à 2004.

Activité du PAGD

Faciliter la consommation des produits du Québec

Résultat : une amélioration continue

La structure du nouveau site Internet promotionnel BQC met clairement en évidence ses quatre principales vocations, soit la promotion, la planification, l'information et la transaction. Cette version propose une approche horizontale, de sorte que les visiteurs peuvent désormais visualiser, en quelques secondes, les différents contenus proposés. Cette approche respecte les étapes du processus d'achat de tout consommateur de destination touristique, soit découvrir, planifier et réserver.

La nouvelle version du site traduit les virages « marchés » et « clientèle » en proposant, dès la page d'entrée, des versions internationales consacrées aux principaux marchés développés par le MTO. Neuf versions personnalisées ont été créées pour les marchés québécois, canadien-français, canadien-anglais, états-unien, allemand, anglais, italien, mexicain et français.

En 2005-2006, BQC a connu une augmentation du nombre de visites de 16,7 % par rapport à 2004-2005. Ainsi, 11 331 447 visiteurs ont consulté le site Internet promotionnel, comparativement à 9 707 509 l'année précédente.

Objectif

D'ici le 30 mars 2006, avoir remodelé l'offre touristique québécoise autour de quatre grands regroupements d'expériences : le Québec des grandes villes, du Saint-Laurent, de villégiature et grande nature.

Résultat : sur la bonne voie

Au cours de l'année, quatre comités internes ont travaillé à la rédaction du plan de mise en œuvre d'une stratégie intégrée de développement et de promotion pour chacune des quatre expériences touristiques précisées dans la Politique touristique du Québec *Vers un tourisme durable*. À ce sujet, plus de cinquante représentants de différents secteurs de l'industrie ont été consultés au cours de l'hiver 2006.

Objectif

Mettre en œuvre, le 1er avril 2006, le scénario retenu (de la structure de représentation internationale du Ministère) à la suite de l'analyse des marchés intéressants pour le Québec et des solutions les plus avantageuses pour y investir.

Résultat : sur la bonne voie

L'analyse des marchés touristiques a été réalisée en trois volets, soit : les investissements effectués par le ministère du Tourisme, la performance du Québec ainsi que le potentiel touristique du marché. Les conclusions de cet exercice ont permis de confirmer les marchés où le ministère du Tourisme devrait investir. Quant à la consolidation du réseau de représentation internationale, le Conseil du trésor a autorisé la prolongation des activités du réseau existant, le temps de finaliser le processus de négociation avec les entreprises intéressées à agir à titre de représentants ministériels à l'étranger.

Le Ministère investit 3,2 M$ pour maintenir les activités de son réseau de représentation internationale, lequel regroupe six entreprises et deux démarcheurs qui couvrent les territoires de l'Europe, de l'Asie et des Amériques. Les bureaux se localisent à Paris, Londres, Vlotho en Allemagne, Tokyo, Toronto et New York. Le territoire de Chicago est desservi par deux démarcheurs.

Orientation 3 :
Susciter et soutenir le développement de produits touristiques

Objectif	Résultat : mission accomplie
D'ici le 1er juillet 2006, sur recommandation de la ministre du Tourisme, le ministre des Finances pourra rendre disponible aux ATR qui le souhaitent l'option de prélever une taxe spécifique de 3 % par nuitée d'hébergement.	Le 2 juin 2005, le ministre des Finances publie le bulletin d'information 2005-5 *Application optionnelle d'une taxe sur l'hébergement de 3 %* et rend publique l'application de cette taxe pour les régions touristiques de Montréal et de Laval à compter du 1er juillet 2005. Le 7 décembre 2005, l'Assemblée nationale adopte la Loi budgétaire donnant suite au discours sur le budget du 21 avril 2005 et à certains autres énoncés budgétaires laquelle autorise, entre autres, l'application optionnelle d'une taxe sur l'hébergement de 3 % dans l'ensemble des régions touristiques.
Activité du PAGD	**Résultat : une amélioration continue**
Cibler et structurer les occasions de développement de projets touristiques.	Le Ministère a collaboré, en partenariat avec l'industrie, à la production d'études, de diagnostics et de portraits de secteur, notamment sur l'industrie du golf et les stations de ski, et à l'expérience pilote de forfaits nouveau genre auprès de la clientèle québécoise. Des outils de sensibilisation en matière de sécurité pour les entreprises d'écotourisme et de tourisme d'aventure ont également été produits et diffusés. Plus de soixante-dix activités de positionnement de produits touristiques prêts à la commercialisation ont été réalisées par le Ministère. Ces participations à des salons spécialisés, relations de presse et tournées de familiarisation ont pour finalité la mise en valeur des produits touristiques et, conséquemment, leur amélioration.
Activité du PAGD	**Résultat : une amélioration continue**
Soutenir et accompagner les initiatives de développement de produits.	Le ministère du Tourisme joue un rôle conseil auprès des associations sectorielles pour mettre en œuvre des stratégies permettant de développer leur association, leur secteur d'activité et les entreprises membres. Le recours à l'expertise ministérielle couvre des champs d'intervention aussi variés que la qualité et l'amélioration des services, la promotion et la commercialisation du produit, l'élaboration de normes de qualité et la sensibilisation à la sécurité. Quant au volet d'aide financière aux festivals et événements touristiques du Programme de soutien au développement et à la promotion touristiques, il appuie la tenue de 126 festivals et événements touristiques, lesquels s'avèrent des composantes souvent majeures d'un produit porteur et distinctif de l'offre québécoise.

Activité du PAGD	Résultat : une amélioration continue
Promouvoir la qualité des produits et services touristiques.	Au cours de l'exercice 2003-2004, un projet-pilote de certification d'entreprises touristiques a été amorcé afin de soutenir celles-ci dans une démarche qualité. Soixante entreprises ont participé aux mesures d'accompagnement. À ce jour, le Québec compte 18 entreprises certifiées, soit 4 en 2003-2004, 7 en 2004-2005 et le même nombre en 2005-2006. Ces entreprises travaillent dans des secteurs aussi variés que l'hôtellerie, les croisières et le transport par traversiers, les attractions, les pourvoiries, les événements, l'écotourisme et le tourisme d'aventure. Depuis plus de vingt ans, le MTO organise les Grands Prix du tourisme québécois. Cet événement vise à reconnaître la qualité et l'excellence des entreprises et des organismes de l'industrie touristique d'ici. Au cours de l'année 2005-2006, le Ministère a amorcé des travaux visant une refonte du concours. Les premières modifications concernent l'admissibilité, la présentation du dossier de candidature et l'identification des catégories jugées exclusivement au niveau national. La Chaire de tourisme de l'UQÀM a soutenu le jury national dans l'analyse des 205 dossiers de candidature des lauréats régionaux. Finalement, le MTO a confié à ATR associées du Québec, dans le contexte d'un partenariat avec l'industrie touristique, le mandat d'organiser le gala des Grands Prix du tourisme québécois de mai 2006.

Orientation 4 :

Offrir et encadrer des services à la clientèle touristique en matière d'accueil, de renseignements et de réservations touristiques

Objectif	Résultat : sur la bonne voie
D'ici le 1 juin 2007, avoir déployé les contenus et fonctionnalités du Centre d'affaires électronique Bonjour Québec.com au sein des sites Web des ATR et dans les bureaux d'information touristique.	Au cours de l'année, un projet-pilote pour le déploiement des fonctions et des contenus de BQC dans les bureaux d'information touristique de Québec, Sainte-Foy, Drummondville, Sorel, Trois-Rivières et Saguenay a été réalisé. L'expérimentation, par l'entremise des sites Web des ATR concernées, démontre la nécessité de déployer des solutions adaptées aux besoins de ces bureaux, et ce, à plus grande échelle. Le MTO poursuivra le déploiement de BQC dans 80 bureaux au cours des prochaines années.

Activité du PAGD	Résultat : une amélioration continue
Améliorer l'accueil des touristes au Québec.	Le Ministère a contribué, en collaboration avec le comité provincial des lieux d'accueil, à la tenue des Journées annuelles de l'accueil touristique 2005. Une centaine de gestionnaires de lieux d'accueil et de responsables de la Politique relative aux lieux d'accueil et de renseignements touristiques ont participé à cette activité. La contribution financière du Ministère à la tenue de cette activité s'élève à 41 107 dollars. En partenariat avec le ministère de l'Immigration et des Communautés culturelles (MICC) et Astral Media, le ministère du Tourisme participe à une entente triennale de visibilité à l'Aéroport de Montréal Pierre-Elliot-Trudeau. Quant aux bureaux d'information touristique (BIT) de Pointe-à-la-Croix (frontière néo-brunswickoise) et de Saint-Pierre-de-Véronne-à-Pike-River (frontière américaine), ils ont bénéficié d'une aide financière totale de 46 000 $ de la part du Ministère.

Activité du PAGD	Résultat : une amélioration continue
Faciliter l'accès à l'information et la consommation de produits touristiques québécois.	Le ministère du Tourisme dispose de son propre réseau d'accueil, de renseignements et de réservations touristiques. Ainsi, les préposés aux renseignements diffusent des informations touristiques sur 13 441 entreprises touristiques de toutes les régions du Québec. Quant au site Internet promotionnel www.bonjourquebec.com, il permet la publication des prestations de 12 868 entreprises touristiques[2], dont 613 établissements où l'on peut faire des réservations. Le déploiement du moteur de recherche sur 164 sites Web privés, associatifs ou sectoriels facilite la consommation des produits touristiques québécois.

Activité du PAGD	Résultat : une amélioration continue
Fournir des services de renseignements et de réservations touristiques.	L'achalandage des sept centres Infotouristes a augmenté de 7,4 % par rapport à 2004-2005. Ainsi, on a répondu à 317 000 demandes de renseignements et, de ce nombre, 10,04 % se sont converties en réservation. Quant aux services de renseignements par téléphone, courrier et courriel, ils ont nécessité 279 091 prestations, soit 19 078 de moins que l'année précédente. Enfin, BQC a connu une augmentation de 7,5 % de ses réservations et de 9,1 % des nuitées qui en découlent par rapport à 2004-2005.

Orientation 5 :
Amorcer l'implantation du tourisme durable

Objectif	Résultat : à venir
D'ici le 31 mars 2006, avoir identifié des critères d'éco-conditionnalité pouvant être appliqués dans divers programmes de soutien visant l'industrie touristique.	L'atteinte de cet objectif a été reportée, et ce, notamment afin d'assurer son arrimage tant avec la Loi sur le développement durable (L.R.Q., c. D-8.1.1) qu'avec la stratégie gouvernementale de développement durable qui en découle. Il importe de souligner que la dimension de développement durable constitue actuellement un élément pris en considération dans l'analyse de certaines demandes d'aide financière.

2. La différence dans le nombre d'entreprises touristiques provient du fait que toutes les entreprises ne sont pas présentes sur le Web.

Objectif	Résultat : sur la bonne voie
Porter les recettes touristiques du Québec de 9 milliards $ en 2003 à 13 milliards $ en 2010.	Selon les estimations, la croissance du volume de touristes devrait être de 1,5 % comparativement à 3,1 % en 2004. Celle des dépenses des touristes s'établirait à 4,5 % (7,7 % en 2004). Cependant, les recettes touristiques franchiraient le cap des 10 milliards de dollars pour la première fois au Québec. Considérant ce résultat et les tendances observées quant à la hausse des recettes touristiques au cours des dernières années, la cible de 13 milliards de dollars en 2010 devrait être atteinte.

Objectif	Résultat : à venir
Accroître le nombre d'exploitants et de touristes sensibilisés à l'utilisation durable de l'environnement.	Les travaux visant l'atteinte de cet objectif seront amorcés au cours de l'exercice financier 2006-2007.

Objectif	Résultat : à venir
Favoriser une offre touristique développée et exploitée dans le respect des populations locales.	Les travaux visant l'atteinte de cet objectif seront amorcés au cours de l'exercice financier 2006-2007.

Par ailleurs, l'un des volets de la Politique touristique québécoise concerne le réseautage et les alliances à l'échelle internationale. Ainsi, lors de la Mission Québec en Chine du premier ministre en septembre 2005, une déclaration conjointe de collaboration, portant notamment sur le tourisme, a été signée avec la région du Shandong. Lors du Sommet Québec-New York d'octobre 2005, le ministère du Tourisme a participé à des échanges sur le développement en rive (tourisme nautique) ainsi qu'à la promotion et à la concrétisation d'une destination binationale entre Montréal et New York. De plus, la Commission mixte permanente franco-québécoise (CMFQ) finance des projets de coopération touristique.

1. Les recettes touristiques incluent les dépenses effectuées au Québec par les touristes, personnes ayant fait un voyage d'une durée d'une nuit ou plus, et les excursionnistes, personnes ayant fait un voyage d'une durée de 24 heures et moins, ainsi que les dépenses effectuées au Québec par les Québécois pour des voyages réalisés à l'extérieur du Québec.

Politique relative aux lieux d'accueil et de renseignements touristiques

Objectif	Résultat : une amélioration continue
Agréer des lieux d'accueil et de renseignements touristiques.	Les inspecteurs du MTO ont effectué une visite de chacun des 249 lieux d'accueil et de renseignements touristiques détenant un agrément. La diminution de deux bureaux par rapport à 2004-2005 résulte de la révision annuelle par les comités régionaux de la pertinence de maintenir en exploitation les lieux d'accueil et de renseignements touristiques. Ceux-ci se regroupent en quatre catégories : les Centres Infotouristes (CIT), les Bureaux d'information touristique (BIT), les Bureaux d'accueil touristique (BAT) et les Relais d'information touristique (RIT).
Objectif	**Résultat : sur la bonne voie**
Apporter des améliorations aux lieux d'accueil et de renseignements touristiques.	En 2005-2006, le Ministère a alloué 65 729 $ aux promoteurs de 19 projets, en cours de réalisation, afin de faciliter l'application de la mesure d'aide à l'accessibilité des lieux de renseignements touristiques aux personnes à mobilité restreinte gérée en partenariat avec le ministère des Transports.

En mars 2004, le gouvernement du Québec rendait publiques sa vision et ses priorités à la lumière de deux défis incontournables que doit relever la société québécoise : la situation des finances publiques et les changements démographiques. Les ministères et organismes gouvernementaux sont directement interpellés dans la mise en œuvre de ce plan d'action. La présente section fait le point sur la contribution du ministère du Tourisme à ce vaste chantier gouvernemental.

Orientation stratégique gouvernementale 1 :

Priorité d'action	Contribution
Mettre sur pied un gouvernement en ligne.	Le 21 mars 2006, la ministre du Tourisme dévoilait la nouvelle version de Bonjour Québec.com, site touristique officiel du gouvernement du Québec. Ce site transactionnel permet notamment aux consommateurs d'effectuer leurs réservations dans l'une ou l'autre des entreprises touristiques inscrites à BQC et autorisant ce type de transaction. Le site Internet institutionnel du Ministère présente une information de nature administrative, notamment les orientations, les politiques, les publications et les programmes ministériels.

Orientation stratégique gouvernementale 2 :

Priorité d'action	Contribution
Promouvoir un environnement sain et un développement durable : stratégie de développement durable.	En proposant à l'industrie touristique trois objectifs faisant appel aux principes du développement durable, la Politique touristique du Québec *Vers un tourisme durable* cherche à concilier tant des intérêts individuels et collectifs que ceux des communautés, des entreprises, des travailleurs, des touristes et du gouvernement. L'atteinte de ces objectifs, qui concernent à la fois les volets économique, socioculturel et environnemental, implique que des actions en faveur du développement durable soient entreprises dans tous les secteurs d'intervention du tourisme.

Orientation stratégique gouvernementale 3 :

Priorités d'action	Contributions
Assurer le développement régional et rural, pour rendre les régions plus prospères : le développement de l'industrie touristique	Le 4 mai 2005, le Conseil des ministres adopte la Politique touristique du Québec *Vers un tourisme durable*. Cette politique propose que le tourisme devienne, durant toute l'année, une source de richesses économique, sociale et culturelle pour toutes les régions du Québec, et ce, dans le respect des principes du développement durable. En 2005-2006, le MTO a versé aux ATR 31,1 millions de dollars provenant de la taxe sur l'hébergement pour assurer la promotion et le développement touristique régional. De plus, le Ministère et chacune des ATR du Québec ont convenu d'une nouvelle entente de partenariat quadriennale 2006-2010. Ces ententes, totalisant 38,4 M$, prévoient un versement annuel de 9,6 M$. Les objectifs de ce partenariat visent à assurer le financement du fonctionnement de base des ATR, à permettre à celles-ci d'exercer adéquatement leur leadership, leurs mandats et leurs activités et de baliser, avec les partenaires régionaux, le cadre de référence pour la mise en œuvre de la Politique touristique du Québec. C'est depuis 1979 que le gouvernement du Québec reconnaît leurs rôles et mandats en matière de concertation régionale, d'accueil et d'information touristiques, de signalisation, de promotion et de développement touristique. De plus, il reconnaît les ATR à titre d'interlocuteurs privilégiés en matière de tourisme régional.
Assurer le développement régional et rural, pour rendre les régions plus prospères : la détermination des créneaux d'excellence et leur mise en œuvre dans le cadre des projets ACCORD	Le MTO apporte son soutien aux quatre régions administratives ayant ciblé un produit touristique à titre de créneau d'excellence (ACCORD). En ce qui a trait au créneau leader (créneau dans lequel la région est en mesure de jouer un rôle de chef de file nord-américain ou mondial), la Gaspésie–Îles-de-la-Madeleine favorise le récréotourisme santé-nature et les Laurentides ciblent le tourisme de villégiature quatre saisons. Pour ce qui est des créneaux émergents (créneau à fort potentiel de croissance et dans lequel la région estime pouvoir assurer à terme un rôle de chef de file), le Nord-du-Québec privilégie le tourisme nordique et d'aventure ainsi que sa diversité culturelle. Le Saguenay–Lac-Saint-Jean compte sur le tourisme d'aventure et l'écotourisme.

En mai 2004, le gouvernement du Québec rendait public le Plan de modernisation 2004-2007, lequel a pour objectifs d'améliorer la prestation des services aux citoyens, d'y parvenir à moindre coût, d'obtenir des gains d'efficacité dans le fonctionnement de l'État et d'accroître la prospérité collective. Le ministère du Tourisme contribue à l'atteinte des objectifs gouvernementaux dans trois volets d'intervention.

Volet d'intervention 1 :

Priorités d'action	Contributions
Améliorer la prestation des services : le gouvernement en ligne.	Dorénavant, un promoteur ou entrepreneur touristique peut recourir au Portail gouvernemental de services aux entreprises (PGSE) pour connaître les modalités d'obtention d'une autorisation d'affichage à titre de lieu d'accueil et de renseignements touristiques ou une attestation de classification pour les établissements d'hébergement touristique, pour signifier son intention de participer à certaines activités de promotion touristique du ministère du Tourisme, telles les bourses et foires, et obtenir des renseignements sur différents programmes ministériels.
Améliorer la prestation des services : l'intégration de services de soutien administratif.	Le ministère du Tourisme et le Centre de services partagés du Québec (CSPQ) ont conclu une entente concernant le transfert des activités et de la collection documentaire du Ministère à la Bibliothèque Cécile-Rouleau. L'entente couvre la période du 1er janvier 2006 au 31 mars 2009.
Moderniser le cadre de relations avec le secteur privé : le partenariat public-privé.	Les travaux réalisés au cours de l'année 2005-2006 dans le cadre de l'entente de partenariat avec Bell ont été marqués par la réalisation du projet pilote de déploiement des contenus et des fonctions de BQC dans six bureaux de renseignements touristiques, la planification de ce même déploiement dans plus de quarante bureaux pour 2006, la mise en place de l'infrastructure accueillant le nouveau site Web promotionnel, la sécurisation des informations contenues dans les solutions de BQC et la mise en place de nouvelles fonctions sur le site Web, telles la réservation multiple ainsi qu'un outil de mesure du site plus performant et permettant de mieux planifier les actions de marketing du site.
La gestion de la performance : renforcement des activités de vérification interne.	Toujours dans le cadre des orientations gouvernementales visant à favoriser la mise en place de services partagés, le ministère du Tourisme et le ministère des Finances ont conclu une entente de services ayant pour objet la fonction de vérification interne, laquelle est assurée par le Contrôleur des finances depuis le 6 septembre 2005. Au cours de la première année de mise en œuvre de l'entente, une politique de vérification interne et les modalités de fonctionnement afférentes ont été élaborées. La planification pluriannuelle des activités de vérification interne a été amorcée et le soutien auprès des gestionnaires est assuré en continu.
La gestion de la performance : mesures de gestion des risques de gouverne.	Une démarche de gestion intégrée des risques a été mise en place. Celle-ci, tout en étant continuelle et permanente, vise dans une première étape à établir des consensus sur les priorités d'intervention, de manière à en venir à une réduction de l'impact des risques identifiés.

Volet d'intervention 2 :

La réévaluation des programmes

Priorité d'action	Contribution
Un nouveau cadre de gestion des programmes de subventions, la lutte contre la sédimentation et le cloisonnement : une évaluation périodique des programmes de subventions.	L'exigence gouvernementale d'évaluation périodique des programmes sera respectée dans le contexte du processus de révision des programmes ministériels. La prochaine révision doit s'effectuer en 2006-2007.

Volet d'intervention 3 :

La planification des ressources humaines

Priorité d'action	Contribution
Favoriser le redéploiement du personnel là où sont les besoins et améliorer sa formation : un plan pluriannuel de main-d'œuvre.	Le Ministère a réalisé son plan pluriannuel de main-d'œuvre pour 2005-2008. Cette planification concerne notamment les départs à la retraite et les besoins projetés de main-d'œuvre pour les années à venir. Ainsi, un document de nature quantitative a été déposé en janvier 2006. Quant à l'analyse qualitative, elle sera réalisée dans le cadre de l'exercice 2006-2009. Elle permettra la détermination et la mise en place de stratégies visant à diminuer le risque de subir une rupture sur le plan de l'expertise professionnelle en plus d'appuyer la planification des besoins futurs en ressources humaines.

En octobre 2005, le gouvernement du Québec rendait publique sa stratégie afin de favoriser la prospérité et la création de richesse pour les Québécoises et Québécois. Le ministère du Tourisme est interpellé pour contribuer à l'atteinte de certains objectifs. La présente section fait le point sur la contribution du Ministère à un avantage stratégique.

Avantage stratégique 1 :

Priorité d'action	Contribution
Poursuivre la mise en œuvre de la Politique touristique : accroître les recettes touristiques de 9 G$ à 13 G$ entre 2003 et 2010.	Au cours de la dernière année, les recettes touristiques estimées ont cru de 439 millions de dollars, ce qui s'inscrit parfaitement dans les visées de la Politique touristique du Québec. Les tableaux ci-après expliquent l'évolution des volumes et des recettes touristiques à l'égard des marchés cibles pour le Québec.

Indicateurs	Marché cible	Résultats 2005* (000)	2004 (000)	2003 (000)	2002 (000)	2001 (000)	2000 (000)
Nombre de voyages des touristes	Québec	21 787	21 359	20 884	19 815	16 095	17 109
	Canada	3 727	3 644	3 589	4 109	4 084	3 215
	États-Unis	2 196	2 363	2 224	2 555	2 336	2 254
	Autres pays	1 062	979	800	997	1 016	1 162
Total		**28 772**	**28 345**	**27 497**	**27 476**	**23 531**	**23 740**

Indicateurs	Marché cible	Résultats 2005* (M$)	2004 (M$)	2003 (M$)	2002 (M$)	2001 (M$)	2000 (M$)
Recettes des touristes	Québec	3 862	3 666	3 557	3 450	2 684	2 643
	Canada	1 283	1 219	1 091	1 419	1 262	904
	États-Unis	1 299	1 386	1 217	1 454	1 281	1 139
	Autres pays	1 071	959	845	962	958	1 064
Total des recettes des touristes		**7 515**	**7 230**	**6 710**	**7 285**	**6 185**	**5 750**
Recettes des excursionnistes		1 640	1 564	1 457	1 498	1 356	1 180
Autres recettes		1 034	956	885	866	805	913
Total des recettes touristiques		**10 189**	**9 750**	**9 052**	**9 649**	**8 346**	**7 843**

Les résultats relatifs à la Déclaration de services

En 2005-2006, le ministère du Tourisme a continué d'appliquer les engagements particuliers au secteur du tourisme de la Déclaration de services aux citoyens, aux entreprises et aux organismes du ministère du Développement économique et régional et de la Recherche (MDERR), et ce, en raison de l'absence d'une déclaration propre au MTO. Toutefois, dès l'adoption de sa loi constituante, le processus d'élaboration de la Déclaration de services a été mis en branle. Son adoption est prévue pour le printemps 2006.

Tableau 1 Les résultats relatifs aux services offerts aux touristes

Engagements	Résultats		
	2005-2006	2004-2005	2003-2004
Délai moyen d'attente lors d'appels téléphoniques (délai cible de 2 minutes)	28 s	35 s	43 s
Délai moyen d'attente au Centre Infotouriste de Montréal (délai cible de 5 minutes)	2 min 04 s	2 min 42 s	2 min 34 s
Délai moyen d'attente au Centre Infotouriste de Québec (délai cible de 5 minutes)	1 min 26	1 min 52 s	1 min 30 s
Délai moyen d'attente au Centre Infotouriste de Rivière-Beaudette (délai cible de 5 minutes)	1 min 04	n.d	n.d
Délai moyen de livraison des envois de documentation :			
■ Aux États-Unis (délai cible de 6 jours)	5,4 jours	5,7 jours	5,2 jours
■ Au Québec et au Canada (délai cible de 5 jours)	3,8 jours	3,8 jours	3,2 jours
Délai moyen de traitement des courriels de demande d'information touristique (délai cible de 48 heures)	44,5 h	42,7 h	40,8 h
Taux de satisfaction de la clientèle du renseignement touristique :			
■ centres Infotouriste	99,5 %	98,9 %	99,0 %
■ centres d'appels	97,8 %	98,4 %	97,9 %

Tableau 2 Les résultats relatifs au traitement des plaintes

Engagements	Résultats		
	2005-2006	2004-2005	2003-2004
Nombre de plaintes relatives à la qualité des produits et services offerts par les membres de l'industrie touristique	923	926	1 002
Taux de respect du délai cible de transmission d'un accusé de réception pour les plaintes concernant les produits et services offerts par les membres de l'industrie touristique (délai cible de 5 jours)	97,5 %	94,9 %	95,7 %
Délai moyen de traitement des plaintes concernant les produits et services offerts par les membres de l'industrie touristique (délai cible de 1 mois)	12,1 jours	12,7 jours	19 jours
Nombre de plaintes concernant les activités du MTO	3	n.d	n.d
Taux de respect du délai cible de transmission d'un accusé de réception pour les plaintes concernant les activités du MTO (délai cible de 5 jours)	100 %	n.d	n.d
Délai moyen de traitement des plaintes concernant les activités du MTO (délai cible de 1 mois)	19 jours ouvrables	n.d	n.d

a. Première année de compilation.
b. À la suite de l'adoption de la loi constituante du Ministère, le traitement des plaintes concernant les activités ministérielles s'effectue par le secrétariat. Les données relatives à cette rubrique sont compilées depuis décembre 2005.

3 L'utilisation des ressources

Les ressources humaines

Évolution et répartition

Les figures 1 et 2 présentent la répartition de l'effectif en place au 31 mars 2005 et 2006 par catégorie d'emploi. Ainsi, au 31 mars 2006, le Ministère employait 312 personnes comparativement à 262 en 2004-2005. Cet écart s'explique notamment par l'exclusion du personnel administratif dans le cas de la figure 1. Ces personnes ont été intégrées au Ministère au cours de 2005-2006 et incluses dans la figure 2.

Figure 1 : Répartition du personnel en place par catégorie d'emploi au 31 mars 2005 (total : 262)

Figure 2 : Répartition du personnel en place par catégorie d'emploi au 31 mars 2006 (total : 312)

Développement du personnel

Pour la période du 1er avril 2005 au 31 décembre 2005, le ministère du Tourisme a consacré 110 000 $ au développement et au maintien de l'expertise de son personnel, ce qui correspond à 0,9 % de sa masse salariale. Compte tenu de la création du Ministère, les trois premiers mois de l'année civile ont été comptabilisés au ministère du Développement économique, de l'Innovation et de l'Exportation (MDEIE). C'est donc dire que le Ministère a probablement rencontré les obligations fixées par la Loi favorisant le développement de la formation de la main d'œuvre (L.R.Q., c. D.-7.1). La formation offerte au personnel a permis notamment de soutenir les employés dans le développement des compétences requises dans l'exécution de leurs tâches. Elle touchait principalement les secteurs d'activité suivants : colloques, congrès, séminaires sur diverses thématiques, sessions de formation et de perfectionnement destinées au personnel fonctionnaire ou professionnel, cours d'anglais langue seconde et cours de préparation à la retraite.

10. Les données excluent le personnel administratif compte tenu qu'il est déjà inclus dans les données du MDERR au 31 mars 2005.

Relations de travail

La Loi sur le ministère du Tourisme a été entérinée en décembre 2005 et, à la suite, on a mis en place des comités ministériels de relations professionnelles. Ainsi, deux rencontres du Comité ministériel sur l'organisation du travail (CMOT) et deux rencontres du Comité ministériel de relations professionnelles (CMRP) ont eu lieu au cours de l'année 2005-2006.

Les ressources financières

Synthèse des résultats globaux du Fonds de partenariat touristique

Le MTO effectue l'ensemble de ses opérations financières par l'entremise du Fonds de partenariat touristique. Ce fonds, constitué en vertu du chapitre III de la Loi sur le ministère du Tourisme, est affecté à la promotion et au développement du tourisme. Les états financiers du Fonds figurent à l'annexe 2. L'exercice 2005-2006 marque une hausse appréciable des revenus et des dépenses, tel que le démontre le tableau suivant.

Tableau 2 : Synthèse des résultats globaux du Fonds de partenariat touristique

	2005-2006		2004-2005		2003-2004
	Réel	Variation	Réel	Variation	Réel
Revenus	115 540 243 $	24 674 756 $ (27 %)	90 865 487 $	(24 604 045 $)(-21 %)	115 469 532 $
Dépenses	116 359 809 $	24 121 189 $ (26 %)	92 238 620 $	(22 126 063 $)(-19 %)	114 364 683 $
Excédent (insuffisance) des revenus sur les dépenses	(819 566) $		(1 373 133) $		1 104 849 $
(Solde du Fonds de partenariat touristique au début	4 757 273 $		6 130 406 $		5 025 557 $
Solde du Fonds de partenariat touristique à la fin	3 937 707 $		4 757 273 $		6 130 406 $

Trois facteurs expliquent cette hausse des revenus et des dépenses. Ainsi, la création du MTO a occasionné un transfert du personnel administratif en 2005-2006 (sous la responsabilité du MDERR en 2004-2005) et, par le fait même, un transfert des crédits afférents au Ministère. En second lieu, le MTO a reçu des fonds supplémentaires pour son enveloppe de subventions. Enfin, les revenus de la taxe sur l'hébergement se sont accrus de façon importante, conséquence de changements législatifs réalisés au cours de l'exercice et de l'adhésion de deux nouvelles régions à ce mécanisme de financement. Puisque cette taxe spécifique est remise intégralement aux régions concernées, la dépense a varié dans la même proportion que le revenu.

Le Fonds de partenariat touristique constitue un outil d'intervention souple permettant notamment la consolidation du financement de l'industrie touristique. Le MTO a orienté ses actions dans le but d'appuyer le mieux possible les intervenants de l'industrie, réduisant du même coup le solde du fonds.

Les ressources informationnelles

L'année 2005-2006 a été marquée par les activités de structuration, d'organisation et de mise en place de la Direction des ressources informationnelles. Sur le plan technologique, plusieurs activités ont été réalisées pour assurer l'autonomie opérationnelle et technologique du Ministère et mettre à niveau plusieurs des infrastructures matérielles et logicielles.

Site Internet institutionnel

Le ministère du Tourisme administre son propre site Internet depuis la fin de septembre 2005. Avant cette date, le site Internet du MDEIE comprenait le volet touristique de la mission gouvernementale. La mise en service du site Internet institutionnel du Ministère a permis notamment l'amélioration de sa configuration en ce qui a trait à l'accessibilité, la mise en place d'une nouvelle solution d'affaires pour la distribution des bulletins touristiques et la déclinaison des volets d'aide offerts par le Ministère. Finalement, le site a été développé en tenant compte de la Politique touristique du Québec. Ainsi, le Conseil des partenaires de l'industrie touristique (CPIT) et les Assises de l'industrie touristique possèdent leur section respective. On peut aussi y consulter le bulletin du CPIT.

À des fins de communication interne, le ministère du Tourisme possède un site intranet où des informations pertinentes à la réalisation des tâches et mandats sont regroupées. Il permet également de mettre en valeur des actions du personnel.

La sécurité de l'information et des échanges électroniques

S'inspirant de la Directive sur la sécurité de l'information numérique et des échanges électroniques édictée par le Conseil du trésor, le Ministère s'est doté, en 2005-2006, d'une structure de sécurité de l'information numérique. Le principal document d'appui à la gouverne de la sécurité a été adopté, soit la Politique de sécurité de l'information numérique et des échanges électroniques du MTO.

Sur le plan de la sécurité des technologies, la Direction des ressources informationnelles a déployé un service antipolluriel visant à éliminer les courriels indésirables. En matière de sécurité préventive, une analyse de risque portant sur l'un des systèmes d'information stratégiques du Ministère a été réalisée.

Utilisation éthique du courriel

Le Ministère voit au respect de la directive gouvernementale concernant l'utilisation éthique du courriel, d'un collecticiel et des services d'Internet par le personnel de la fonction publique. La Politique de sécurité de l'information numérique et des échanges électroniques du MTO, adoptée le 10 février 2006, contient des références à cette directive.

Utilisation du français dans les technologies de l'information

Le Ministère voit au respect des dispositions de la Politique gouvernementale d'utilisation du français dans les technologies de l'information. Les communications entre l'Administration et les citoyens respectent toutes les exigences de la langue française. Le français est utilisé à tous les postes de travail du personnel du Ministère et, lorsque cela est possible, par les spécialistes des technologies de l'information.

4 L'application des exigences législatives

Loi sur l'aide au développement touristique

L'application de la Loi sur l'aide au développement touristique n'a nécessité aucune intervention de la ministre du Tourisme en 2005-2006. Cette loi a pour but d'accroître les revenus touristiques et, à cette fin, d'améliorer le produit touristique du Québec et de mettre en valeur la particularité culturelle de ce produit touristique. L'aide financière prévue peut être accordée à toute entreprise qui présente un projet touristique d'une catégorie établie par règlement. La Financière du Québec agit à titre de gestionnaire de cette mesure.

Loi sur les établissements d'hébergement touristique

Dans le cadre de l'application de la Loi sur les établissements d'hébergement touristique, le Ministère a confié à deux mandataires la responsabilité de classifier les établissements d'hébergement. La Corporation de l'industrie touristique du Québec (CITQ) classifie l'ensemble des établissements, à l'exception des établissements de camping pour lesquels le mandat a été confié au Conseil de développement du camping au Québec (CDCQ). Quant au ministère du Tourisme, il exerce les activités d'inspection prévues à la loi. Le tableau suivant illustre la répartition des établissements d'hébergement touristique détenant une attestation de classification, par catégorie d'établissement.

	Établissement hôtelier		Gîte		Résidence de tourisme		Établissement d'enseignement		Village d'accueil		Auberge de jeunesse		Centre de vacances		Total hébergement		Terrain de camping[1]	
	#	Unités	#	Unités	#	Unités	#	Unités	#	Unités	#	Unités	#	Unités	#	Unités	#	Unités
2005-06	1 995	73 967	1 647	5 832	1 785	8 080	36	6 850	15	723	50	2 420	271	29 132	5 799	127 004	830	103 898
2004-05	2 017	73 314	1 663	5 849	1 609	7 743	33	6 056	16	789	49	2 540	272	28 784	5 659	125 075	825	102 545
2003-04	2 015	72 964	1 655	5 836	1 520	8 002	30	5 382	17	815	44	2 223	269	29 157	5 550	124 379	n/a	n/a

Le Québec compte 5 799 établissements d'hébergement touristique détenant une attestation de classification en 2005-2006, soit une augmentation de 140 par rapport à l'exercice financier précédent. En ce qui concerne les établissements de camping, l'augmentation est de cinq terrains par rapport à 2004-2005.

Indicateurs	2005-2006	2004-2005	2003-2004
Inspections de l'affichage du panonceau et du prix d'hébergement	135	559	321
Inspections à la suite de requêtes, dépistage et plaintes	191	286	384
Inspections des cas en situation d'infraction	3	9	13
Total	**329**	**854**	**718**

Tant la réduction du nombre d'inspections à la suite de requêtes, dépistage et plaintes que la tenue de campagnes éclair faisant suite à la classification des terrains de camping expliquent les variations du nombre d'inspections au cours des 3 exercices financiers présentés.

[1] La comptabilisation et la comparaison des données ont débuté en 2004, année de la conclusion de l'entente avec le CDCQ.

Le Fonds de partenariat touristique est régi par le chapitre III de la Loi sur le ministère du Tourisme (L.R.Q., c.M.-31-2); ce fonds s'approvisionne à diverses sources, dont les sommes versées par le ministre du Revenu au titre de la taxe sur l'hébergement, en application de la Loi sur la taxe de vente du Québec (L.R.Q., c.T-0.1). Cette taxe sur l'hébergement, introduite en 1997, permet aux régions touristiques qui en font la demande, par l'entremise de leur ATR, de bénéficier du produit de cette taxe pour la promotion et le développement touristique régional. Au 31 mars 2006, 16 régions touristiques sur 21 utilisent ce mécanisme de financement, soit 2 régions additionnelles par rapport à 2004-2005 (Montérégie en mai 2005 et les Laurentides en juillet 2005). Par ailleurs, depuis juillet 2005, les régions de Montréal et de Laval perçoivent, en lieu et place des 2 dollars par nuitée, une taxe ad valorem de 3 % sur le coût de la nuitée. Depuis décembre 2005, l'ensemble des ATR du Québec peut recourir à l'option du 3 %.

En 2005-2006, le ministère du Tourisme a versé aux ATR 31,1 millions de dollars provenant de la taxe sur l'hébergement. Le tableau ci-après fait état des sommes versées depuis 1997.

ATR	Date d'adhésion	2005-2006	2004-2005	2003-2004	1997-2003	Cumulatif
Abitibi-Témiscamingue	1er juillet 2004	607 441 $	375 214 $	-	-	982 655 $
Lanaudière	1er avril 2004	424 607 $	387 074 $	-	-	811 681 $
Centre-du-Québec	1er juillet 2003	367 249 $	380 707 $	270 835 $	-	1 018 791 $
Bas-Saint-Laurent	1er avril 2004	747 580 $	706 898 $	-	-	1 454 478 $
Mauricie	1er avril 2004	879 447 $	755 669 $	-	-	1 635 116 $
Chaudière-Appalaches	1er janvier 2003	599 487 $	598 372 $	606 630 $	101 582 $	1 906 071 $
Gaspésie	1er juillet 2003	748 450 $	773 648 $	533 664 $	-	2 055 762 $
Saguenay-Lac-Saint-Jean	1er juillet 2002	853 656 $	804 829 $	818 789 $	572 380 $	3 049 654 $
Charlevoix	1er octobre 2001	621 029 $	703 767 $	701 994 $	883 988 $	2 910 778 $
Cantons-de-l'Est	1er janvier 2003	1 035 181 $	1 132 457 $	1 132 875 $	226 271 $	3 526 784 $
Outaouais	1er octobre 2001	1 145 677 $	1 135 504 $	974 622 $	1 486 827 $	4 742 630 $
Laval	1er avril 1997	1 094 204 $	767 708 $	596 977 $	3 202 699 $	5 661 588 $
Québec	1er juillet 2001	4 638 342 $	4 549 600 $	4 364 921 $	7 501 614 $	21 054 477 $
Montréal	1er avril 1997	14 663 887 $	8 291 213 $	8 027 656 $	47 332 897 $	78 315 653 $
Montérégie	1er mai 2005	1 086 684 $	-	-	-	1 086 684 $
Laurentides	1er juillet 2005	1 398 988 $	-	-	-	1 398 988 $
Total		**30 911 909 $**	**21 362 660 $**	**18 028 963 $**	**61 308 258 $**	**131 611 790 $**
Ajustement final effectif		**231 353 $**	**-547 877 $**	**216 970 $**	**99 554 $**	**-**
Solde aux états financiers		**31 143 262 $**	**20 814 783 $**	**18 245 933 $**	**61 407 812 $**	**131 611 790 $**

Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels

Avant l'adoption de la Loi créant le ministère du Tourisme (sanctionnée le 13 décembre 2005), les demandes d'accès étaient traitées par le Secrétariat général du MDEIE. Pour ce qui est de la période où le ministère du Tourisme assumait cette responsabilité, dix demandes d'accès ont été reçues et traitées en conformité avec les exigences de la Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels (L.R.Q., c. A-2.1).

Loi sur la fonction publique

Le Ministère met en application les dispositions du Programme d'accès à l'égalité à l'égard des membres des communautés culturelles (CC), des autochtones (Aut.), des anglophones (Angl.) et des personnes handicapées (PH). Les statistiques suivantes rendent compte des résultats obtenus.

Renseignements généraux

	RÉGULIERS	OCCASIONNELS	ÉTUDIANTS	STAGIAIRES
Nombre total de personnes embauchées	1	62	132	-

	EFFECTIF (personnes)
TOTAL	285

Membres des communautés culturelles, autochtones, anglophones et personnes handicapées

	RÉGULIERS				OCCASIONNELS				ÉTUDIANTS				STAGIAIRES				GLOBAL
	CC	Angl.	Aut.	PH	CC	Angl.	Aut.	PH	CC	Angl.	Aut.	PH	CC	Angl.	Aut.	PH	
Nombre de personnes embauchées	-	-	-	-	1	1	-	1	16	12	-	-	-	-	-	-	
Pourcentage	-	-	-	-	1,6	1,6	-	1,6	12,1	9,1	-	-	-	-	-	-	
Pourcentage global	-				4,8				21,2				-				26

	REGULIERS			
	CC	Angl.	Aut.	PH
Représentativité en nombre	14	4	1	1
Pourcentage	4,9	1,4	0,3	0,3

Femmes

	RÉGULIERS	OCCASIONNELS	ÉTUDIANTS	STAGIAIRES
Nombre de femmes embauchées	1	49	84	
Pourcentage	100	79	63,6	

	PERSONNEL D'ENCADREMENT	PERSONNEL PROFESSIONNEL	PERSONNEL TECHNICIEN ASSIMILÉ	PERSONNEL DE BUREAU	PERSONNEL DES AGENTS DE LA PAIX	PERSONNEL OUVRIER
Représentativité en nombre	7	53	55	74		
Pourcentage	31,8	51,4	73,3	91,3		

Résultats comparatifs

	RÉGULIERS	OCCASIONNELS	ÉTUDIANTS	STAGIAIRES
2004-2005		3,5	18,9	
2005-2006		4,8	21,2	

2004-2005	2005-2006
4,6	4,9

2004-2005	2005-2006
1,5	1,4

2004-2005	2005-2006
	0,3

2004-2005	2005-2006
	0,3

Tableau 20 : Le personnel de moins de 35 ans au MTO

Permanent et occasionnel	Personnel d'encadrement		Personnel professionnel		Personnel de bureau et technicien assimile		Personnel ouvrier		Total	
	06/03/31	05/03/31	06/03/31	05/03/31	06/03/31	05/03/31	06/03/31	05/03/31	06/03/31	05/03/31
Nombre d'employés de moins de 35 ans	-	-	17	15	22	38	-	-	39	53
Nombre total d'employés au MTO	22	13	106	80	180	166	4	3	312	262
Proportion des moins de 35 ans dans leur catégorie	0,0 %	0,0 %	16,0 %	18,8 %	12,2 %	22,9 %	0,0 %	0,0 %	s/o	s/o
Proportion des moins de 35 ans au MTO	0,0 %	0,0 %	5,4 %	5,7 %	7,1 %	14,5 %	0,0 %	0,0 %	12,5 %	20,2 %

Déontologie et éthique

Au cours de la période couverte par le présent rapport annuel de gestion, le Ministère a procédé à l'élaboration d'un projet de cadre ministériel d'application des règles d'éthique et à celle d'un plan d'action 2006-2007 et 2007-2008 d'implantation d'une démarche éthique au sein de l'organisation. Ces documents devraient recevoir l'approbation des autorités ministérielles en 2006, dès que le processus de consultation sera terminé.

Politique linguistique

Le Ministère voit au respect de la Politique gouvernementale relative à l'emploi et à la qualité de la langue française dans l'administration. En ce sens, il a notamment veillé à la révision des textes, brochures et autres documents qu'il a produits et qui ont fait l'objet d'une diffusion publique.

Suivi des recommandations du Vérificateur général

Le ministère du Tourisme est concerné par le Rapport du Vérificateur général du Québec (VGQ) déposé à l'Assemblée nationale en 2002-2003 (Tome 1, chapitre 4). Les recommandations portaient sur la qualité de l'information portant sur la performance.

Comme l'an dernier, plusieurs recommandations du VGQ ont été prises en considération dans la préparation du rapport annuel de gestion. Notons, par exemple, que le MTO présente de nouveau une partie importante de ses résultats de l'exercice courant en relation avec ceux des exercices précédents. Par ailleurs, l'abrégé des résultats au sujet des engagements ministériels permet de focaliser l'attention sur les aspects critiques. Enfin, la mise en pages adoptée permet de relier aisément les résultats aux objectifs.

L'application des lois et règlements suivants relève de la responsabilité du ministère du Tourisme :

- Loi sur le ministère du Tourisme (L.R.Q., c. M-31.2)
- Loi sur l'aide au développement touristique (L.R.Q., c. A-13.1)
- Règlement sur l'aide au développement touristique (c. A-13.1, r.2)
- Loi sur les établissements d'hébergement touristique (L.R.Q., c. E-14.2)
- Règlement sur les établissements d'hébergement touristique (c. E-14.2, r.1)

Les lois suivantes relèvent de la responsabilité de la ministre du Tourisme :

- Loi sur la Régie des installations olympiques (L.R.Q., c. R-7)
- Loi sur la Société du Centre des congrès de Québec (L.R.Q., c. S-14.001)
- Loi sur la Société du Palais des congrès de Montréal (L.R.Q., c. S-14.1)

Annexe 2 : Fonds de partenariat touristique

États financiers de l'année financière terminée le 31 mars 2006

FONDS DE PARTENARIAT TOURISTIQUE

Résultats et solde du Fonds (non vérifié)

Exercices clos les 31 mars

	2006	2005
REVENUS		
Contributions gouvernementales	70 125 575 $	55 023 881 $
Sommes versées par le ministre du Revenu		
Taxe spécifique sur l'hébergement	31 143 262	20 814 783
Montant forfaitaire provenant de la taxe de vente du Québec	10 000 000	10 000 000
Activités en partenariat	2 575 262	3 914 519
Biens et services touristiques	1 691 844	1 112 304
Gain sur aliénation d'immobilisation	4 300	-
	115 540 243 $	90 865 487 $
DÉPENSES DES ACTIVITÉS		
- Programmes de subventions (note 3)	32 772 364 $	26 035 783 $
- Soutien au tourisme régional	31 143 262	20 814 783
- Activités de promotion	13 051 642	12 898 841
- Opération du centre d'affaires électronique	4 635 959	5 830 502
- Promotion commerciale	3 793 150	4 684 492
- Représentation internationale	3 219 523	3 814 706
- Renseignements touristiques	1 096 053	1 249 837
- Activités de communication	693 195	458 971
- Recherche, statistiques	473 740	515 213
- Études sectorielles	267 852	479 882
- Commercialisation des produits	124 858	185 812
- Programme de qualité	82 985	130 285
- Signalisation touristique	47 349	108 890
	91 401 932 $	77 207 997 $
MARGE BÉNÉFICIAIRE BRUTE	24 138 311 $	13 657 490 $
DÉPENSES D'OPÉRATION & D'ADMINISTRATION (note 4)	24 957 877 $	15 030 623 $
INSUFFISANCE DES REVENUS SUR LES DÉPENSES	(819 566) $	(1 373 133) $
SOLDE DU FONDS AU DÉBUT	4 757 273 $	6 130 406 $
SOLDE DU FONDS À LA FIN	3 937 707 $	4 757 273 $

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers

FONDS DE PARTENARIAT TOURISTIQUE

Bilan (non vérifié)
Au 31 mars

	2006	2005
ACTIF		
Actif court terme		
Encaisse (note 5)	27 100 $	25 650 $
Avances au Fonds consolidé du revenu (note 5)	15 689 946	12 361 877
Débiteurs (note 6)	8 023 841	8 170 827
Prêts (note 8)	499 377	1 546 527
Frais payés d'avance (note 7)	1 270 953	1 240 217
	25 511 217	23 345 098
Prêts (note 8)	2 465 892	2 700 181
Immobilisations (note 9)	5 110 200	4 129 308
TOTAL DE L'ACTIF	33 087 309 $	30 174 587 $
PASSIF		
Passif court terme		
Créditeurs et frais courus (note 10)	15 003 885 $	14 536 435 $
Revenus reportés	11 637 697	6 547 363
Portion dette long terme échéant en deçà d'un an (note 11)	632 796	1 783 732
Portion d'une obligation en vertu d'un contrat de location-acquisition échéant en deçà d'un an (note 11)	-	354 573
	27 274 378	23 222 103
Dette à long terme (note 11)	1 875 224	2 195 211
TOTAL DU PASSIF	29 149 602	25 417 314
SOLDE DU FONDS		
Solde engagé (note 12)	2 252 550	
Solde disponible	1 685 157	4 757 273
	3 937 707	4 757 273
TOTAL DU PASSIF ET DU SOLDE DU FONDS	33 087 309 $	30 174 587 $

Engagements (note 13)

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

FONDS DE PARTENARIAT TOURISTIQUE

Flux de trésorerie (non vérifié)
Exercices clos les 31 mars

	2006	2005
FLUX DE TRÉSORERIE LIÉS AUX ACTIVITÉS D'EXPLOITATION		
Insuffisance des revenus sur les dépenses	**(819 566)$**	(1 373 133)$
Éléments sans incidence sur les liquidités :		
- Amortissement	**1 739 928**	2 975 404
- Provision pour prêts	**18 209**	214 931
- Gain sur aliénation d'immobilisation	**(4 300)**	-
Variation des éléments hors caisse liés à l'exploitation		
- Diminution (augmentation) des débiteurs	**146 986**	(3 007 680)
- Augmentation des frais payés d'avance	**(30 736)**	(879 602)
- Augmentation (diminution) des créditeurs et frais courus	**467 450**	(4 666 027)
- Augmentation des revenus reportés	**5 090 334**	225 095
	6 608 305	(6 511 012)
FLUX DE TRÉSORERIE LIÉS AUX ACTIVITÉS DE FINANCEMENT		
Remboursement de la dette long terme	**(1 551 520)**	(1 560 314)
Remboursement de la dette - contrat de location-acquisition	**(354 573)**	(472 764)
Produit d'emprunt à long terme	**80 599**	-
	(1 825 494)	(2 033 078)
FLUX DE TRÉSORERIE LIÉS AUX ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT		
Prêts	**-**	(38 512)
Encaissement de prêts	**1 263 230**	1 182 398
Acquisitions d'immobilisations	**(2 720 822)**	(244 333)
Produits d'aliénations d'immobilisations	**4 300**	567 810
	(1 453 292)	1 467 363
Augmentation (diminution) des espèces et quasi-espèces	**3 329 519**	(7 076 727)
Espèces et quasi-espèces au début	**12 387 527**	19 464 254
Espèces et quasi-espèces à la fin (note 5)	**15 717 046 $**	12 387 527 $

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers

FONDS DE PARTENARIAT TOURISTIQUE

Notes complémentaires (non vérifié)
Au 31 mars 2006

1. CONSTITUTION ET OBJET

Le Fonds de partenariat touristique, constitué par la Loi sur le ministère du Tourisme (L. R. Q., c. M-31.2), est affecté à la promotion et au développement du tourisme.

La comptabilité et l'enregistrement des engagements financiers imputables à ce fonds sont tenus par la ministre du Tourisme.

Les surplus accumulés par ce fonds sont versés au Fonds consolidé du revenu aux dates et dans la mesure que détermine le gouvernement, à l'exception des surplus résultant d'activités réalisées en partenariat avec le secteur privé et des intérêts sur les soldes bancaires provenant de contributions volontaires du secteur privé. Ces surplus seront réservés pour la réalisation d'activités de même nature durant les exercices ultérieurs ou retournés aux partenaires concernés selon les ententes intervenues entre les parties.

2. CONVENTIONS COMPTABLES

Les états financiers du Fonds ont été préparés par la direction selon les principes comptables généralement reconnus du Canada. Ces états comprennent des montants fondés sur les meilleurs jugements et estimations.

Prêts

Les prêts consentis en vertu du programme d'aide à l'investissement et du programme de soutien au développement de l'offre touristique sont comptabilisés au coût. Lorsque la qualité du crédit s'est détériorée dans une mesure telle que le recouvrement total d'un prêt n'est pas raisonnablement assuré, celui-ci est considéré comme douteux. La réduction de la valeur comptable alors constatée ainsi que tout changement subséquent sont imputés à la provision pour pertes.

La provision cumulée pour pertes sur prêts est présentée en réduction de la valeur des prêts. La provision représente, selon le Fonds, une estimation des risques prévisibles de pertes sur les prêts.

Toutes les entreprises clientes sont regroupées en catégories de risques définies par des critères de solvabilité et de crédit; la catégorisation des entreprises est mise à jour annuellement.

Une de ces catégories comprend les clients insolvables et ceux dont l'insolvabilité à court terme semble probable. Tous les prêts douteux se retrouvent dans cette catégorie. La provision pour pertes sur les prêts comprise dans cette catégorie correspond au solde du prêt, diminué de la valeur de réalisation estimative des sûretés, auquel est appliqué un pourcentage d'ajustement découlant de la meilleure estimation possible. Lorsqu'une entreprise classée dans cette catégorie est en liquidation, qu'elle a cessé tout remboursement au Fonds et que son redressement est improbable, une radiation est alors effectuée.

FONDS DE PARTENARIAT TOURISTIQUE

Notes complémentaires (non vérifié)
Au 31 mars 2006

Les autres catégories de risque comprennent les entreprises dont le profil correspond à celui de la clientèle cible. Pour chacune de ces catégories, une provision de groupe est calculée par l'application d'un taux de provision au solde des prêts. Le taux de provision de chaque catégorie découle de la meilleure estimation possible.

Immobilisations

Les immobilisations cédées au Fonds lors de sa constitution sont comptabilisées à la valeur attribuée par le gouvernement du Québec. Les acquisitions de l'exercice sont comptabilisées au coût. Les immobilisations sont amorties selon la méthode de l'amortissement linéaire en fonction de la durée prévue de l'utilisation.

		Taux
Mobilier et équipement		20 %
Logiciels et matériel informatique		33 1/3 %
Véhicule		20 %
Améliorations locatives		10 % et 20 %
Centre d'affaires électronique	développement informatique	20 %
	logiciels et matériel informatique	25 % et 33 1/3 %

Programmes de subventions

Les subventions sont comptabilisées dans l'année financière au cours de laquelle elles sont dûment autorisées et lorsque les conditions d'admissibilité sont remplies par les bénéficiaires.

Conversion des devises

Des comptes d'actif et de passif à court terme exprimés en devises étrangères sont convertis en dollars canadiens au taux en vigueur à la date du bilan; les comptes de résultats sont convertis au taux de change prévalant à la date de la transaction. Les gains ou pertes sur change étranger sont imputés aux opérations de l'année financière.

Régimes de retraite

Le Fonds applique la comptabilité des régimes à cotisations déterminées à ses régimes interentreprises à prestations déterminées gouvernementaux. Ainsi, seules les cotisations payées par le Fonds sont imputées aux résultats de l'exercice en fonction des taux de cotisation déterminés pour le service régulier. Les obligations du Fonds envers ces régimes se limitent aux cotisations à titre d'employeur.

FONDS DE PARTENARIAT TOURISTIQUE

Notes complémentaires (non vérifié)

Au 31 mars 2006

3. PROGRAMMES DE SUBVENTIONS

	2006	2005
Soutien au développement et à la promotion touristique	10 167 770 $	361 545 $
Soutien aux associations touristiques régionales	9 569 154	10 453 360
Projets spécifiques	7 350 000	450 000
Développement des régions ressources*	2 636 479	
Soutien au développement de l'offre touristique	1 275 372	14 467 347
Attractions touristiques	634 400	10 000
Petits événements touristiques	537 462	
Développement des régions centrales	208 200	
Connaissances touristiques	200 000	200 000
Commandites	115 000	
Signalisation touristique	78 527	14 979
Promotion et développement de la Gaspésie	–	78 552
	32 772 364 $	26 035 783 $

* Les crédits afférents au programme de développement des régions ressources ont relevé du portefeuille du [illegible] économique et régional en 2004-2005 (ministère du Développement économique et régional et de la Recherche).

4. FRAIS D'OPÉRATION ET D'ADMINISTRATION

	2006	2005
Traitements et avantages sociaux	19 462 422 $	13 863 216 $
Loyers	2 681 504	
Communications, transport et messagerie	1 029 180	168 765
Amortissement des immobilisations	729 143	523 507
Fournitures et approvisionnements	411 644	37 848
Services professionnels et administratifs	376 268	164 242
Entretien et réparation	142 771	465
Intérêts sur la dette	117 516	
Mauvaises créances	18 245	219 694
Autres dépenses	149 184	52 886
Règlement d'une réclamation en dommages et intérêts	(160 000)	
	24 957 877 $	15 030 623 $

FONDS DE PARTENARIAT TOURISTIQUE

Notes complémentaires (non vérifié)
Au 31 mars 2006

5. FLUX DE TRÉSORERIE

Les espèces et les quasi-espèces figurant dans l'état des flux de trésorerie comprennent les montants suivants :

	2006	2005
Encaisse	**27 100 $**	25 650 $
Avances au Fonds consolidé du revenu	**15 689 946**	12 361 877
	15 717 046 $	12 387 527 $

6. DÉBITEURS

	2006	2005
Comptes à recevoir	**1 344 276 $**	1 860 475 $
Apparentés	**6 679 565**	6 310 352
	8 023 841 $	8 170 827 $

7. FRAIS PAYÉS D'AVANCE

Les frais payés d'avance libellés en devises étrangères s'élèvent à 868 698 $ (953 150 $ en 2005).

8. PRÊTS

Les prêts ne portent pas intérêt et ont été consentis en vertu du programme d'aide à l'investissement et du programme de soutien au développement de l'offre touristique.

	2006	2005
Prêts	**3 707 663 $**	5 018 610 $
Provision cumulée pour pertes sur prêts	**742 394**	771 902
	2 965 269	4 246 708
Prêts échéant en deçà d'un an	**499 377**	1 546 527
	2 465 892 $	2 700 181 $

L'échéance de remboursement de ces prêts s'établit ainsi :

2006-2007	499 377 $
2007-2008	478 633 $
2008-2009	436 690 $
2009-2010	417 120 $
2010-2011	712 322 $
2011 et subséquemment	1 163 521 $
	3 707 663 $

9. IMMOBILISATIONS

	2006			2005
	Coût ou valeur attribuée	Amortissement cumulé	Net	Net
Centre d'affaires électronique				
Développement informatique	10 300 194 $	9 059 425 $	1 240 769 $	1 033 316 $
Logiciel	84 444	84 444	-	
Matériel informatique	2 496 356	2 048 187	448 169	702 979
Travaux en cours	1 016 822	-	1 016 822	58 216
Améliorations locatives	5 189 218	3 272 064	1 917 154	2 334 797
Système (SGFCI)	321 378	321 378	-	
Équipement de télécommunication	233 524	144 262	89 262	
Logiciels et matériel informatique	2 779 095	2 419 293	359 802	
Véhicule	32 274	32 274	-	
Mobilier	731 386	693 164	38 222	
	23 184 691 $	18 074 491 $	5 110 200 $	4 129 308 $

[illegible]

En avril 2004, le Fonds de partenariat touristique a cédé à la valeur nette comptable au ministère du Développement économique, de l'Innovation et de l'Exportation ses immobilisations à l'exception des coûts reliés au Centre d'affaires électronique (Bonjour Québec.com), aux logiciels et aux améliorations locatives. En avril 2005, le ministère a rétrocédé ces immobilisations au Fonds de partenariat touristique à la valeur nette comptable.

10. CRÉDITEURS ET FRAIS COURUS

	2006	2005
Comptes à payer	14 203 910 $	13 608 625 $
Apparentés	799 975	927 810
	15 003 885 $	14 536 435 $

[illegible]

FONDS DE PARTENARIAT TOURISTIQUE

Notes complémentaires (non vérifié)
Au 31 mars 2006

11. DETTE À LONG TERME

	2006	2005
Fonds consolidé du revenu		
Avances (programmes d'aide à l'investissement) sans intérêt, remboursables selon les modalités de remboursement prévues aux ententes conclues avec les bénéficiaires de l'aide, échéant en 2008	826 201 $	1 931 363 $
Montant dû en contrepartie de l'actif net transféré au Fonds en date du 1er avril 1997, sans intérêt, selon des modalités de remboursement s'échelonnant sur 10 ans, échéant en 2007	33 844	67 688
	860 045	1 999 051
Société immobilière du Québec – Billets		
Remboursable par versements mensuels de 14 408 $, incluant capital et intérêts au taux de 7,05 %, échéant les 30 juin, 31 juillet et 30 septembre 2005		57 145
Remboursable par versements mensuels de 1 504 $, incluant capital et intérêts au taux de 4,69 %, échéant le 30 septembre 2010	73 075	
Remboursable par versements mensuels de 20 441 $, incluant capital et intérêts au taux de 6,31 %, échéant le 28 février 2009	651 906	849 259
Remboursable par versements mensuels de 18 137 $, incluant capital et intérêts au taux de 6,68 %, échéant le 31 mars 2011	922 994	1 073 488
	1 647 975	1 979 892
	2 508 020	3 978 943
Versements échéant en deçà d'un an	632 796	1 783 732
	1 875 224 $	2 195 211 $
Bell Canada – Contrat de location-acquisition		
Remboursable par versements mensuels de 40 619 $, incluant capital et intérêts au taux de 6 %, échéant le 31 décembre 2005	0 $	354 573 $

Les versements en capital à effectuer pour chacune des cinq prochaines années financières se répartissent comme suit :

2006-2007	632 706 $
2007-2008	606 151
2008-2009	363 154
2009-2010	248 799
2010-2011	246 222
2011 et subséquemment	210 698

Les intérêts sur le contrat de location-acquisition au montant de 10 998 $ (en 2005 : 14 664 $) ont été comptabilisés dans la dépense « Opération du Centre d'affaires électronique ».

12. SOLDE DU FONDS

Il n'existe aucun surplus résultant d'activités réalisées en partenariat avec le secteur privé ou résultant d'intérêts sur les soldes bancaires provenant de contributions volontaires du secteur privé.

Le Fonds s'est engagé à verser un montant de 2 252 550 $ à titre d'aide financière et de coûts directs des activités pour différents projets touristiques, engagements dont la répartition future est la suivante :

2006-2007	2 228 786 $
2007-2008	23 764
	2 252 550 $

13. ENGAGEMENTS

Le Fonds est engagé en vertu de programmes de subventions et d'autres obligations contractuelles jusqu'en 2009 pour 22 591 655 $, dont 421 424 $ envers des apparentés. Certains de ces engagements seront financés à même la portion engagée du solde du Fonds.

2006-2007	21 044 212 $
2007-2008	1 157 443
2008-2009	390 000
	22 591 655 $

14. OPÉRATIONS ENTRE APPARENTÉS

En plus des opérations entre apparentés déjà divulguées dans les états financiers et comptabilisées à la valeur d'échange, le Fonds est apparenté avec tous les ministères et les fonds spéciaux ainsi qu'avec tous les organismes et entreprises contrôlés directement ou indirectement par le gouvernement du Québec ou soumis soit à un contrôle conjoint, soit à une influence notable commune de la part du gouvernement du Québec. Le Fonds n'a conclu aucune opération commerciale avec ces apparentés autrement que dans le cours normal de ses activités et aux conditions commerciales habituelles. Ces opérations ne sont pas divulguées distinctement aux états financiers.

FONDS DE PARTENARIAT TOURISTIQUE

Notes complémentaires (non vérifié)
Au 31 mars 2006

15. AVANTAGES SOCIAUX FUTURS

Régimes de retraite

Les membres du personnel affectés au Fonds participent au Régime de retraite des employés du gouvernement et des organismes publics (RREGOP), au Régime de retraite des fonctionnaires (RRF) et au Régime de retraite du personnel d'encadrement (RRPE). Ces régimes interentreprises sont à prestations déterminées et comportent des garanties à la retraite et au décès.

Les cotisations payées par le Fonds et imputées aux résultats de l'année financière s'élèvent à 697 841 $ (en 2005 : 421 560 $). Les obligations du Fonds envers ces régimes gouvernementaux se limitent aux cotisations à titre d'employeur.

Congés de maladies et vacances

La dépense de l'année financière relative aux congés de maladies et vacances donnant lieu à des avantages sociaux futurs pour les employés du Fonds se chiffre à 55 788 $ (en 2005 : 100 111 $).

16. INSTRUMENTS FINANCIERS

Risque de crédit

L'exposition au risque de crédit du Fonds correspond à la valeur comptable des éléments d'actifs financiers. Le Fonds procède à une évaluation continue de ces actifs et comptabilise une provision pour pertes au moment où les comptes sont jugés douteux.

Risque de change

Le Fonds réalise certaines de ses opérations en monnaie étrangère. Il ne détient ni n'émet d'instruments financiers en vue de gérer le risque de change auquel il est exposé. Par contre, ces risques n'ont pas d'influence significative sur les résultats et la situation financière du Fonds.

(Au 31 mars 2006)

Tourisme
Québec